

2026 - 69



DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Considérant la nécessité, dans le cadre de l'organisation, et des animations et/ou installations proposées pour l'événement Fête du Castel,

D É C I D E

Article 1^{er} : la signature d'un contrat avec la société MBARKA PRODUCTIONS SARL, domiciliée 4 Rue du Dutour, 33 200 BORDEAUX, pour la représentation du groupe de musique Granny Smith.

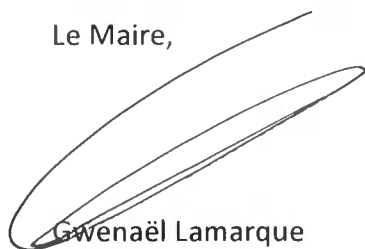
Article 2 : Le présent contrat est prévu pour la prestation programmée le vendredi 11 septembre 2026 dans le Parc de la Chêneraie à 19h. La rémunération pour cette prestation sera d'un montant de 1000 € TTC, par mandat administratif.

Article 3 : Les dépenses concernant cette prestation seront inscrites au chapitre 011.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 8/09/2026

Le Maire,



Gwenaél Lamarque

